Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS CASH USD - I2 USD
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS

Codes ISIN : (C) LU0568621022, (D) LU0568621295

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».

Proposer des rendements comparables aux taux du marché monétaire.

Le Compartiment investit au moins 67 % de son actif en instruments du marché monétaire. Le Compartiment veille à ce que le WAM de son portefeuille ne dépasse pas les 90 jours.

Le Compartiment n'investit pas plus de 30 % de son actif dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État, une autorité publique locale de l'UE ou une instance internationale à laquelle appartient au moins un État membre de l'UE.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des parts/actions d'autres fonds monétaires.

Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture.

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré et vise une performance stable comparable à celle de l'Indice Compounded Effective Federal Funds Rate. Le Compartiment peut utiliser un indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille. Le Compartiment n'a pas désigné l'Indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ».

Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe d'investissement a recours à une analyse technique et fondamentale, analyse de crédit comprise, pour sélectionner les émetteurs et les titres du secteur privé à court terme (démarche ascendante) tout en constituant un portefeuille de haute qualité avec une attention particulière portée sur la gestion du risque et de la liquidité. Le Compartiment cherche à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, le produit net des placements dans le Compartiment alors que l'action de distribution paie les revenus sous forme de dividendes au mois de septembre de chaque année.

La durée minimum d'investissement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché monétaire usd sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,11 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	Néant

Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants excluent :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Compartiment donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées

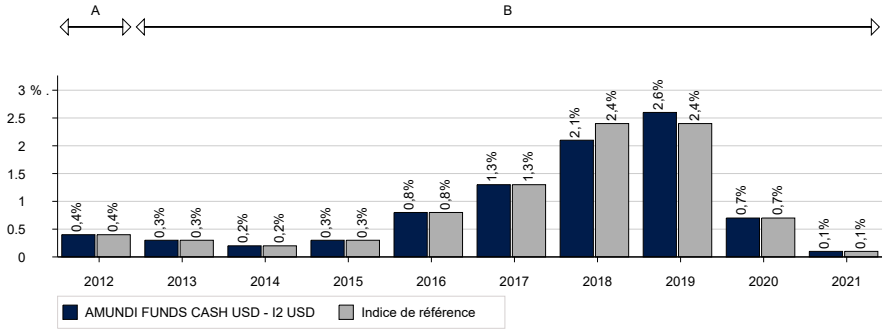

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 24 juin 2011. La Classe d'actions a été lancée le 24 juin 2011.

La devise de référence est le dollar US.

A : Durant cette période, l'engagement en CDS n'a pas été limité par le Compartiment fusionné SGAM Fund Money Market (USD).

B : Jusqu'au terme de cette période, le Compartiment peut investir dans une large gamme d'actifs.

C : Depuis le début de cette période, le Compartiment peut investir dans une gamme plus étroite d'actifs.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Représentant en Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, Case postale 2259, CH-1260 Nyon.

Service de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon.

En Suisse, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de cet OPCVM peuvent être obtenus en français, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.